

INSTITUT POUR LA JUSTICE

AUDITION

6 DÉCEMBRE 2012



INSTITUT
POUR LA JUSTICE
CITOYENS POUR L'ÉQUITÉ

La situation au 1^{er} novembre 2012

- 57 000 places
- 67 225 détenus

La situation en 2017 ?

- 63 500 places, si l'on s'en tient aux décisions prises par ce gouvernement

⇒ Si l'on souhaite mettre fin à la surpopulation carcérale dans ces conditions, il faudrait atteindre 60 000 détenus, soit une réduction de 10 % par rapport à aujourd'hui

Réduire le nombre de détenus ?

Une implication : les juges seraient trop répressifs

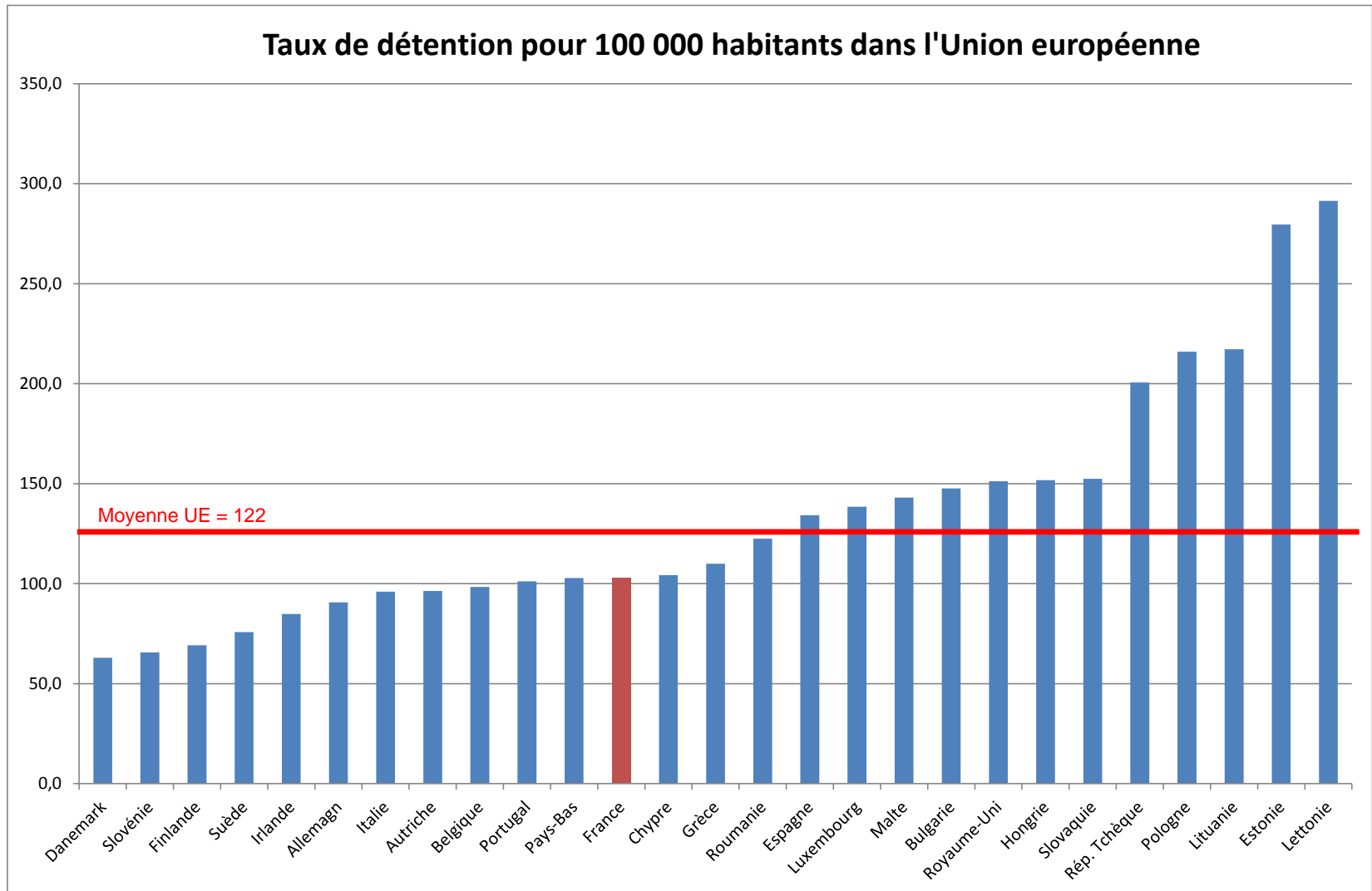
- Hors récidive légale, les juges ont toute latitude pour choisir la nature et le quantum de la peine
- La loi les incite même à écarter la prison
 - Loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 : en matière correctionnelle, la prison ferme « ne peut être prononcée qu'en dernier recours », « si toute autre sanction est manifestement inadéquate »)

Réduire le nombre de détenus ?

Les peines plancher : une marge de manœuvre conservée

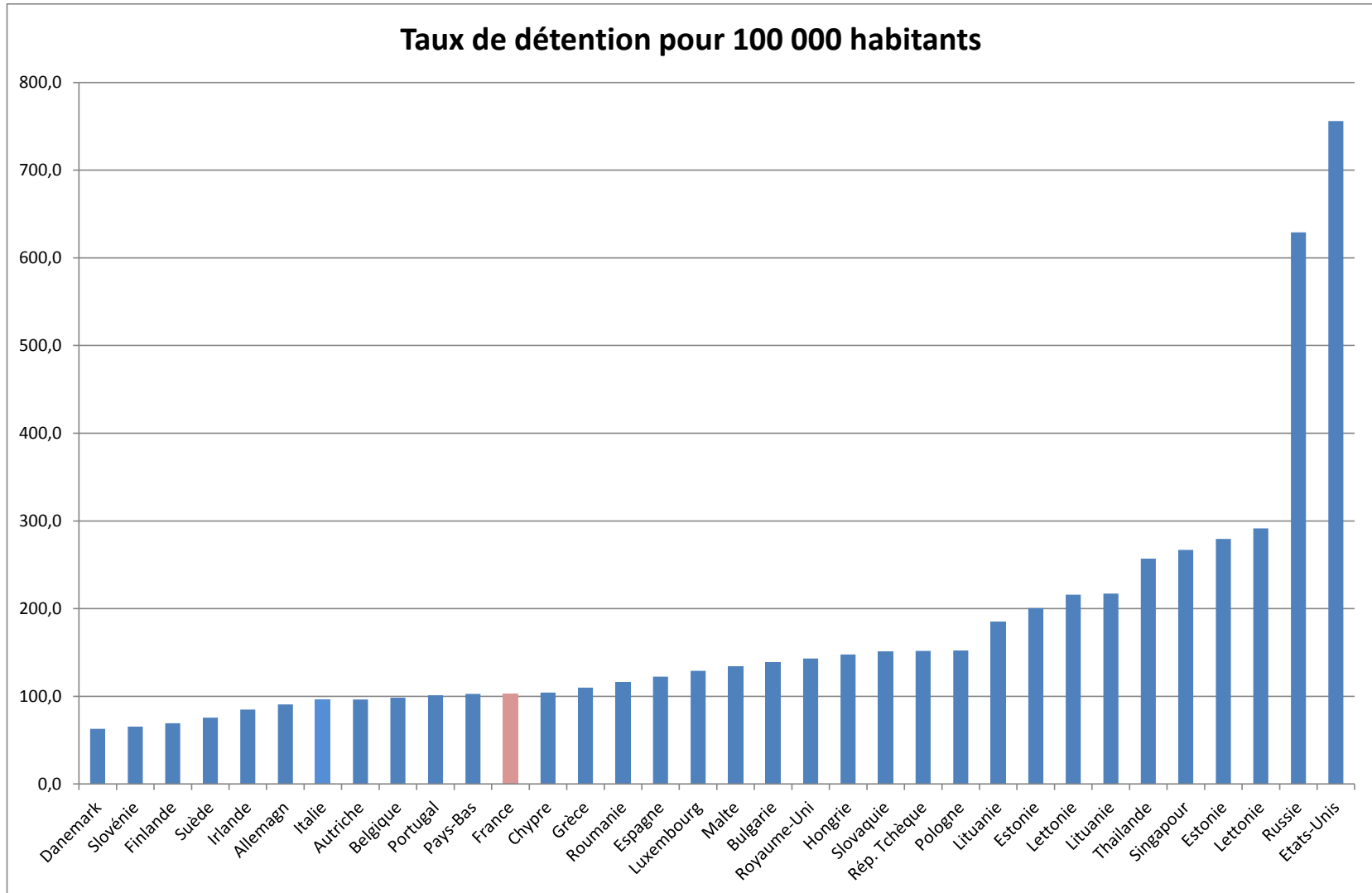
- Une marge de manœuvre conservée sur la nature de la peine (prison ferme ou sursis avec mise à l'épreuve)
 - Une marge de manœuvre conservée sur le quantum de la peine : le quantum ferme appliqué dans 18 % des cas
 - A Bobigny, taux de peine plancher ferme de 2 %
- ⇒ Un impact mineur sur la surpopulation carcérale : faible hausse de la longueur moyenne des peines de 6,9 mois à 7,4 mois de 2006 à 2010

Réduire le nombre de détenus ? Le tout carcéral ?



Source : SPACE (Statistique pénale annuelle du Conseil de l'Europe) I – Retraitement Cour des comptes

Réduire le nombre de détenus ? *Le tout carcéral ?*



Réduire le nombre de détenus ?

La prison, « peine de référence » ?

En 2009 :

⇒ 1 240 000 infractions font l'objet d'un traitement judiciaire

⇒ 640 000 font l'objet de poursuites judiciaires

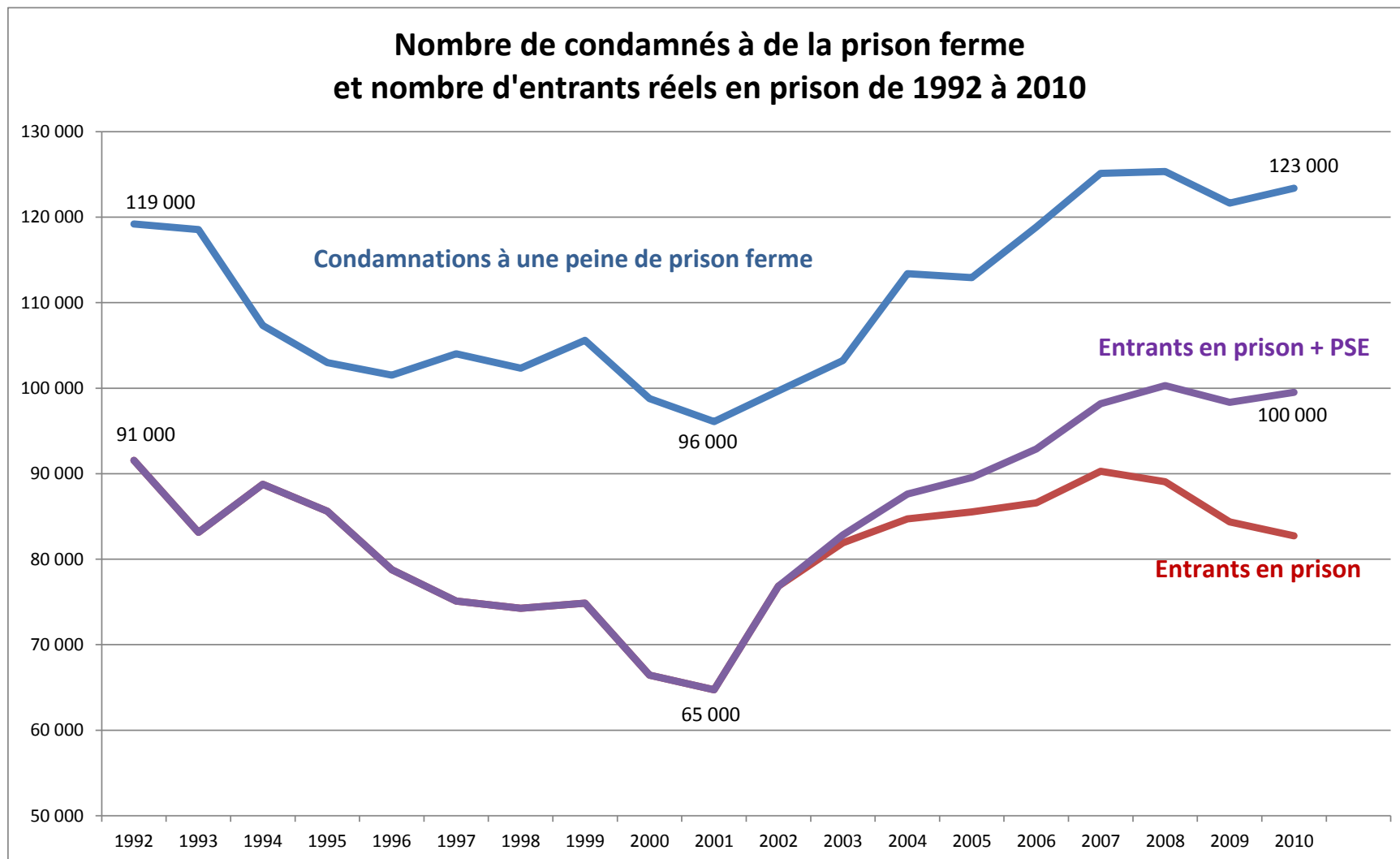
⇒ 123 000 peines de prison ferme prononcées

⇒ **10 % des affaires jugées font l'objet d'une peine de prison ferme**

Source : Annuaire statistique de la Justice

Réduire le nombre de détenus ?

Un nombre déjà élevé de peines inexécutées



Source : Ministère de la Justice

Réduire le nombre de détenus ?

Une Justice deux fois plus répressive qu'il y a 40 ans ?

- Deux fois plus de détenus mais :
 - 6 fois plus de viols : de 1 500 à 10 000
 - 7 fois plus de coups et blessures volontaires : de 25 000 à plus de 190 000
 - Un trafic de drogue beaucoup plus développé
 - L'exemple des vols simples
 - Nombre de détenus pour vol simple divisé par trois
(de 9 000 à 3 000)
 - Nombre de mis en cause pour vols simples multiplié par 3
- ⇒ Une Justice 9 fois moins sévère sur ce point

Réduire le nombre de détenus ?

Des détenus qui n'ont rien à faire en prison ?

- Les prévenus ?
 - Taux de 25 % aujourd'hui, contre plus de 40 % il y a 15 ans
 - Réduire ce taux ne réduirait pas le nombre de détenus
- Les personnes souffrant d'une maladie mentale ?
 - Environ 5 à 10 % (psychose sérieuse)
 - Manque de places en hôpitaux psychiatriques (- 50 000 lits entre 1980 et 2000)

Réduire le nombre de détenus : l'impact sur la criminalité

Les alternatives à l'incarcération réduisent-elles la récidive ?

- Etude de Annie Kensey et Abdelmalik Benaouda :
 - Condamnés sans détention : 45 % de recondamnation
 - Condamnés avec détention : 59 % de recondamnation
- Etude Annie Kensey, Françoise Lombard, Pierre-Victor Tournier, 2006

	Taux de recondamnation à la prison ferme
Condamnés à un « sursis simple »	19%
Condamnés à un « sursis avec mise à l'épreuve »	32%

⇒ **La prison n'est plus « criminogène » que le sursis avec mis à l'épreuve : les profils concernés ne sont tout simplement pas comparables**

Réduire le nombre de détenus : l'impact sur la criminalité

Les aménagements de peine réduisent-elles la récidive ?

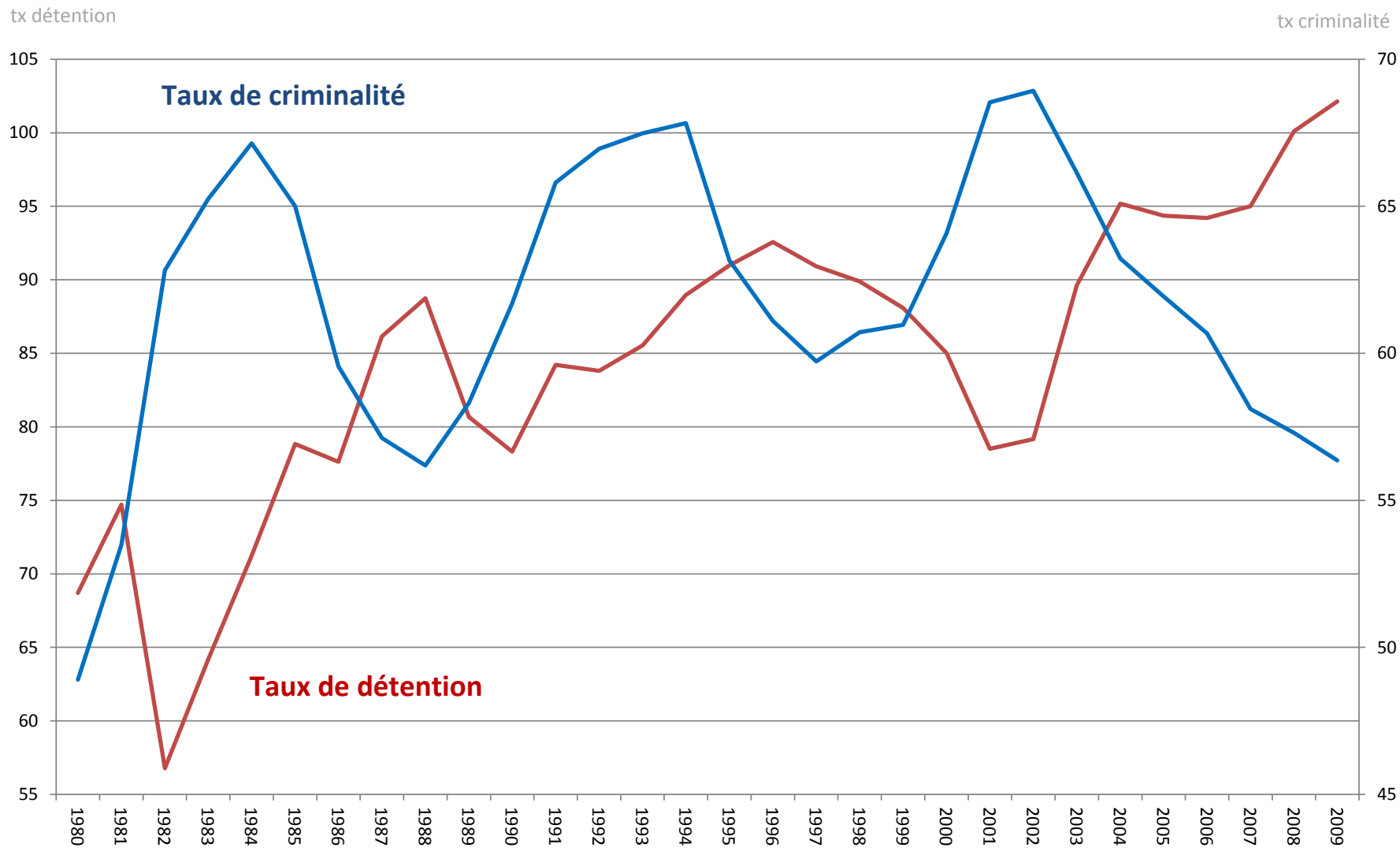
- Etude de Annie Kensey et Abdelmalik Benaouda :
 - Fin de peine : 63 % de recondamnation
 - Libération conditionnelle : 39 % de recondamnation
- Mais, à nouveau, les profils ne sont pas comparables ; l'étude précise :
 - « L'effet de l'aménagement de la peine à la sortie est quant à lui bien confirmé. **Mais ces résultats n'indiquent pas forcément un lien de causalité.** Si le suivi à la libération a probablement des effets en lui-même, la sélection des libérés a des conséquences qui ne sont pas épuisées par le contrôle des facteurs renseignés dans l'enquête. **Il est normal de penser que cette sélection favorise, toutes choses égales par ailleurs, ceux dont le risque de récidive est évalué au plus bas** – par exemple, les personnes ayant fait preuve de bons comportements en détention, ou ayant un projet particulièrement solide de réinsertion, éléments que nous n'observons pas dans ces données. »

Réduire le nombre de détenus : l'impact sur la criminalité

L'impact de la libération collective de détenus

- **L'amnistie de 1981 (5 000 détenus remis en liberté)**
 - 1981 : taux de criminalité de 53,5 ‰
 - 1982 : taux de criminalité de 63 ‰
 - ⇒ Hausse de 20 % de la criminalité générale, de 15 % du nombre d'homicides et de 13 % du nombre de viols
- **Les grâces présidentielles**
 - Etude d'Eric Maurin et Aurélie Ouss
 - + 12 points de récidive pour les bénéficiaires des grâces

Taux d'incarcération et taux de criminalité en France de 1980 à 2009



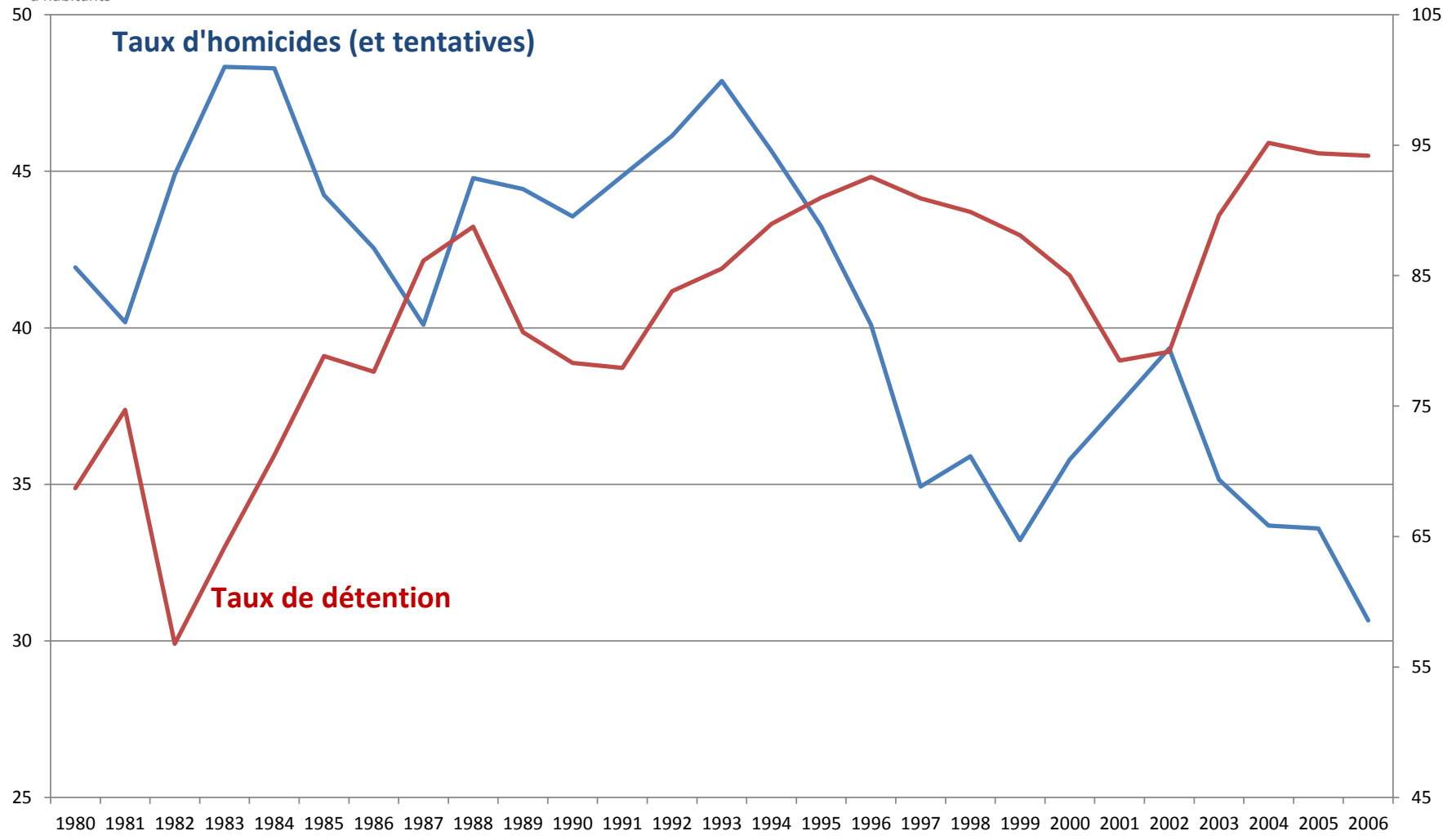
Source : INSEE (série longue)

Plus de détenus, moins de meurtres

Taux de détention et taux d'homicides (et tentatives) en France de 1980 à 2006

Taux d'homicides
(et tentatives)
pour 1 000 000
d'habitants

Taux de détention
pour 100 000
habitants



Source : INSEE / Etat 4001

Recommandations

Construire 20 000 places de prison supplémentaires pour :

- Mettre fin au scandale de la surpopulation carcérale
- Mettre fin au scandale des peines inexécutées
- Mettre fin à la procédure de « double jugement »
- Et donc faire reculer la criminalité